



REGROUPEMENT DES MAISONS POUR FEMMES
VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE

Comment effacer les traces de ma
visite ?
violence conjugale ?
Proche ou victime... vous
avez besoin d'aide ? 1-
800-363-9010

COMMENT NOUS
AIDER
FINANCIÈREMENT ?

L'organisme

Intimidation à
l'école

Formations

Publications

Campagnes de
sensibilisation



[< Retour](#)

8 mars 2016

Droits des femmes, violence et armes à feu: un coquetel explosif

Montréal, le mardi 8 mars 2016. En cette journée internationale des droits des femmes, les membres du G13 (21 groupes nationaux et regroupements provinciaux féministes) soutenus par l'Association québécoise Plaidoyer-Victimes (AQPV) souhaitent rappeler le lien bien documenté existant entre les violences envers les femmes et la possession d'armes à feu. Nous réitérons surtout notre appui au projet de loi 64 (« Loi sur l'immatriculation des armes à feu »). Nous rappelons également au gouvernement notre volonté

6 avril 2016

Communiqué : Immatriculation des armes à feu, Un pas de plus s'impose !

Montréal, le 6 avril 2016 - Le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale participe aujourd'hui à la commission parlementaire sur le projet de loi 64, Loi sur l'immatriculation des armes à feu. « Le projet de loi... →

6 avril 2016

Mémoire : Doter le Québec d'un registre des armes à feu, c'est contribuer à la sécurité des femmes et des enfants

Pour avoir accès au mémoire :
Mémoire présenté à la Commission
des institutions dans le cadre des
consultations particulières et auditions
publiques sur le projet de loi no 64, Loi
sur l'immatriculation des armes à feu
Voici un extrait :... →

[Lire les autres nouvelles](#)

d'êtres des alliées dans le cadre de tels enjeux qui touchent toutes les femmes.

Les armes tuent

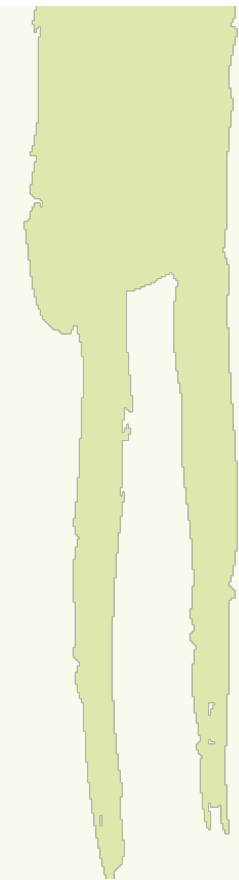
Preuve est faite depuis longtemps que la possession d'arme à feu est un facteur de risque important dans les cas d'homicides conjugaux et de filicides familiaux. Au Québec (1997-2006), les armes à feu ont été utilisées dans 32% des cas homicides conjugaux et dans 23% des homicides entre conjoints au Canada (2000-2009).

L'enregistrement des armes permet une meilleure protection des victimes potentielles, de leur entourage et des policiers. Il devient ensuite plus facile pour la police de connaître le nombre et le type d'armes potentiellement détenues par l'agresseur ainsi que de retrouver le présumé meurtrier. L'enregistrement rend également plus difficile l'acquisition illégale d'une arme d'épaule par un individu potentiellement dangereux, puisque la police peut retracer toute arme liée à son propriétaire, qui en est légalement responsable.

Nos groupes souhaitent d'autre part faire remarquer que le projet de loi 64 est l'un des plus progressistes de ce gouvernement. Nous soutenons donc la création de ce registre et rappelons au gouvernement notre position commune à l'effet que le contrôle des armes, et leur enregistrement en particulier, sont d'une importance cruciale pour la sécurité des femmes et des enfants. « L'expertise de nos groupes, notamment en matière de violence conjugale, de violence post-séparation et de prévention des homicides conjugaux, est incontestable et repose sur l'expérience terrain, incluant d'innombrables interventions dans le cadre desquelles des armes à feu ont fait l'objet de retraits préventifs », d'ajouter Manon Monastesse, directrice générale de la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes.

Le contrôle des armes à feu sauve des vies

La Loi sur les armes à feu a conduit à d'importants progrès en diminuant notamment le nombre



d'agressions armées dans un contexte de violence conjugale. Ainsi, le nombre de femmes tuées par balle a chuté de près de 50% entre 1995 et 2008, dernière année où les données sont disponibles, alors que le nombre d'homicides sans armes à feu ne baissait que de 6% durant la même période. Selon l'ONU, deux tiers des victimes d'homicide en contexte conjugal sont des femmes. Ces chiffres indiquent clairement l'importance et l'efficacité d'un tel registre.

Nous réaffirmons que nous n'avons rien contre les chasseurs. Le registre n'est pas une forme d'oppression ni de criminalisation des propriétaires d'armes. Nous croyons que la grande majorité des hommes ne sont pas violents. Nous en appelons donc à cette majorité qui doit se prononcer clairement et soutenir cette revendication : l'objectif n'est pas d'empêcher les chasseurs de chasser, mais plutôt de prévenir l'utilisation des armes à feu dites récréatives à des fins de destruction de la vie des conjointes et de leurs enfants.

D'ailleurs, l'ensemble des associations de services de police ont toujours appuyé la création d'un tel registre, tant au plan canadien que québécois. Rappelons que le registre avait été mis en place après la tuerie sexiste de Polytechnique dont nous avons souligné le triste 26e anniversaire le 6 décembre dernier.

En ce moment où le féminisme fait couler beaucoup d'encre, reconnaissons collectivement l'universalité des luttes féministes qui œuvrent sans relâche, depuis de nombreuses décennies, à faire valoir les droits des femmes. Ce dossier des armes à feu est un exemple concret du fait que les revendications féministes bénéficient à l'ensemble de la société.

En cette journée des droits des femmes, renouvelons nos vœux pour une société sans violence!

Les groupes et regroupements membres du G13

- L'Alliance des femmes handicapées du Québec (AFHQ)

- Alliance des maisons d'hébergement de 2e étape pour femmes et enfants victimes de violence conjugale
- La Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle (CLES)
- Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine (CDEACF)
- Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT)
- Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ)
- Fédération des femmes du Québec (FFQ)
- Fédération des maisons d'hébergement pour femmes (FMHF)
- Fédération du Québec pour le planning des naissances (FQPN)
- Femmes autochtones au Québec (FAQ)
- L'R des centres de femmes du Québec
- Réseau d'action pour l'égalité des femmes immigrées et racisées du Québec (RAFIQ)
- Regroupement Naissance-Renaissance
- Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale (RMFVVC)
- Regroupement québécois des CALACS (centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel)
- Relais-femmes
- Réseau d'action pour la santé des femmes
- Réseau des lesbiennes du Québec (RLQ) - Quebec Lesbian Network
- Réseau des tables régionales de groupes de femmes du Québec
- Avec l'Association québécoise Plaidoyer-Victimes



REGROUPEMENT DES MAISONS
POUR FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE
Casier postal 55005, CFP Notre-Dame
11, rue Notre-Dame ouest, Montréal (Quebec) H2Y 4A7
Téléphone 514 878-9134, Télécopieur 514 878-9136
info@maisons-femmes.qc.ca

[Accéder à la section membres](#)

Conception: Coopérative Molotov
Logo et identité visuelle : Rouleau Paquin.com